



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral  
portant inscription au titre des monuments historiques  
de la tour-porte de Fabregole à VIOLS-LE-FORT (Hérault)**

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 14 mars 2023 ;
- Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la tour-porte de Fabregole à Viols-le-Fort (Hérault) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa représentativité dans les fortifications villageoises languedociennes qui se développent durant les années 1420-1430, à la toute fin de la guerre de Cent Ans et face aux pillages orchestrés par les compagnies de routiers, et de son intérieur préservé doté de ses échelles du XV<sup>e</sup> siècle ;

**Arrête :**

**Art. 1er :** Sont inscrits au titre des monuments historiques, en totalité, la tour-porte de Fabregole et le mur mitoyen correspondant à l'ancienne portion de l'enceinte, situés à VIOLS-LE-FORT (Hérault), sur les parcelles 288 et 289 de la section B, tels que délimités en rouge sur le plan annexé, appartenant à la COMMUNE DE VIOLS-LE-FORT identifiée sous le n°SIREN 213403439, située 6 plan du Quai à VIOLS-LE-FORT (Hérault). Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

**Art. 2 :** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

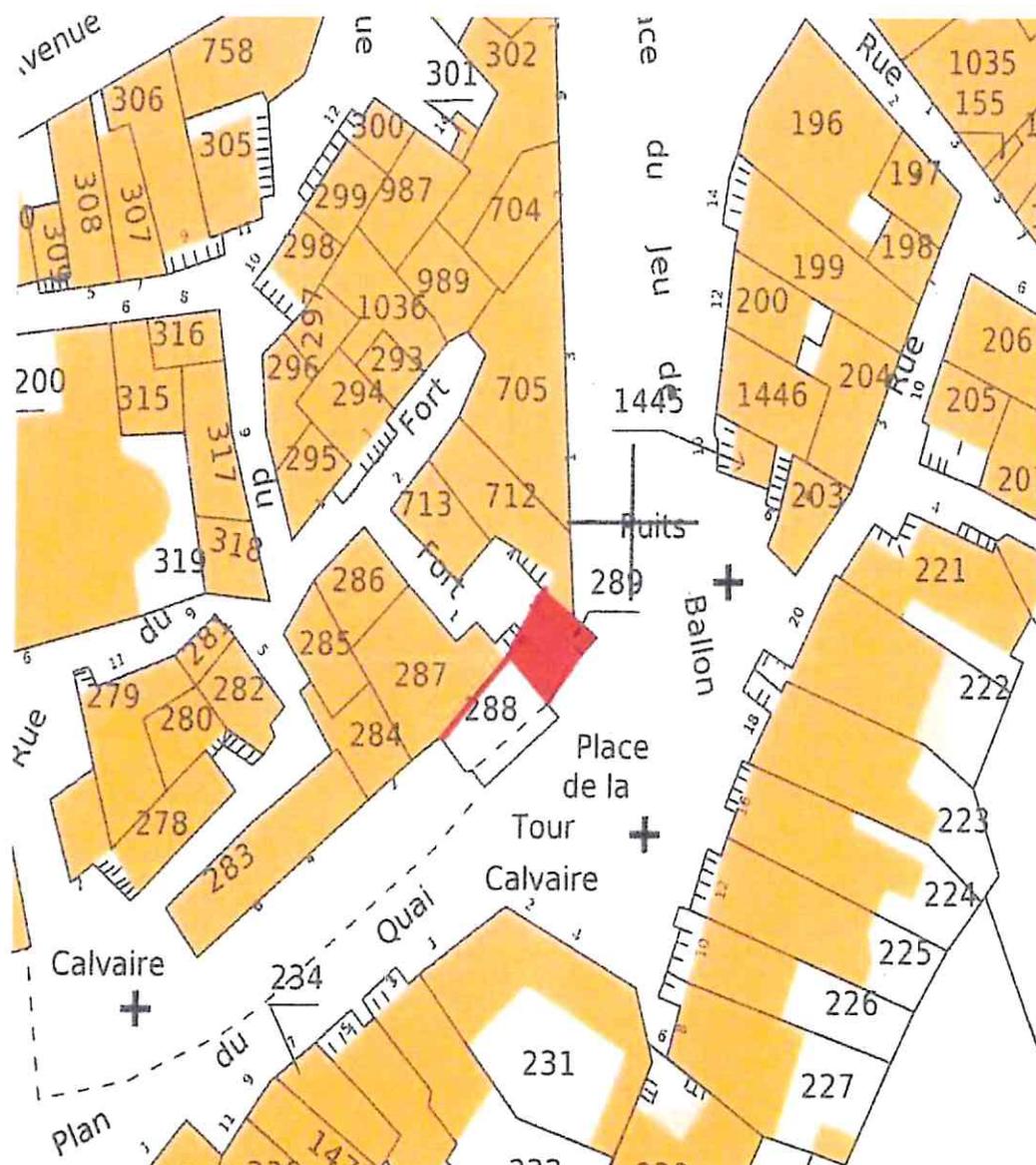
**Art. 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 19 juin 2023

Le préfet de la région Occitanie,

Pierre-André DURAND

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques  
de la tour-porte de Fabregole à VIOLS-LE-FORT (Hérault)



Fait à Toulouse, le 19 juin 2023

Le Préfet de la région Occitanie,

  
Pierre-André DURAND